



Direction générale des services  
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

**Extrait des délibérations  
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes  
Séance du jeudi 4 juillet 2024**

**N° 05 – D. 04.07.2024**

*L'an deux mil vingt-quatre, le quatre juillet à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur Yassine LAKHNECH, président de l'Université Grenoble Alpes.*

**Point à l'ordre du jour :**

**2.4. Comptes consolidés 2023 de l'UGA, de Floralis et de la Fondation UGA**

**Membres présents :** LAKHNECH Yassine, BARRIERE Florian, GERRY-VERNIERES Stéphane, PLANUS Emmanuelle, PODEVIN Florence, PROTASSOV Konstantin, SAMUEL Karine, THIBAUT Pierre, ADAM Véronique, DANJEAN Vincent, MANDIL Guillaume, QUINTON Jean-Charles, WEST Caroline, CANTAROGLOU Frédéric, DELABALLE Anne, FIBRANE Ahmed, FORESTIER Gérard, GUINET Éric, VAN DER HEIJDE Caroline, KETFI Bilal, ROSSI Robinson, SAKPA Samuel, TASSIGNY Axel, BOLZE Catherine, FRAISSE Marjorie, DESPREZ Frédéric, COLL Jean-Luc, BOISTARD Pascal, FEIGNIER Bruno, MAÛR Anne-Marie, SIMIAND Marie-Christine.

**Membres représentés :** GAUSSIER Éric (donne procuration à PODEVIN Florence), BERNARD Marie-Julie (donne procuration à FIBRANE Ahmed), BERTHAUD Pierre (donne procuration à MANDIL Guillaume), MONDET Julie (donne procuration à DELABALLE Anne), BERGOT Anouk (donne procuration à ROSSI Robinson), DOULAT Léonce (donne procuration à TASSIGNY Axel), DUJEU Ambre (donne procuration à KETFI Bilal), CORVAISIER Bénédicte (donne procuration à VAN DE HEIJDE Caroline), DARAGON Nicolas (donne procuration à BOLZE Catherine), MOUTON Sophie (donne procuration à QUINTON Jean-Charles).

**Membre excusé :** LABRIET Pierre.

Vu le passage en commission permanente du 27 juin 2024,

Considérant que la consolidation des comptes concerne le groupe constitué par les 3 structures que sont l'UGA, sa filiale « Floralis » et sa fondation partenariale « Fondation UGA » ;

Considérant que les comptes consolidés 2023 sont détaillés dans 3 documents que sont : la plaquette de présentation des comptes, le rapport de gestion et la présentation synthétique de l'agent comptable ;

Considérant que les principaux agrégats concernant les comptes consolidés UGA 2023, après retraitement des opérations intra-groupes, sont les suivants :

➤ **Bilan consolidé du groupe :**

- L'actif net du groupe atteint 2 403 660 K€ : UGA 2 375 102 K€ + Floralis 24 482 K€ + Fondation 4 077 K€,
- Floralis dispose de provisions pour 15 226 K€,
- La Fondation UGA dispose de provisions pour 2 903 K€.

➤ **Trésorerie du groupe :**

- 155,6 M€ fin 2023 (UGA 125,8 M€ / Floralis 25,7 M€ / Fondation 4,1 M€).

➤ **Capacité d'autofinancement du groupe :**

- 8 324 K€ (UGA 8 238 K€ / Floralis 546 K€ / Fondation - 460 K€)

*Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les comptes consolidés 2023 de l'UGA, de Floralis et de la Fondation UGA.*

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	31
Membres représentés	10
Nombre de votants	41
Voix favorables	38
Voix défavorable	1
Abstentions	2

**Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, les comptes consolidés 2023 de l'UGA, de Floralis et de la Fondation UGA.**

Publié le : 04/07/2024

Transmis au Rectorat le : 04/07/2024

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 4 juillet 2024

  
Le Président de l'Université Grenoble Alpes,  
Yassine LAKHNECH



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

# Université Grenoble Alpes

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

## Université Grenoble Alpes

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel Expérimental  
621 avenue centrale 38400 Saint Martin d'Hères

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

Au conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes,

### Opinion avec réserves

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de l'Université Grenoble Alpes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous les réserves décrites dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserves », nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### Fondement de l'opinion avec réserves

#### Motivation des réserves

- Comme indiqué dans la partie « Revalorisation de l'actif de l'université » de la note 2.7) Méthodes et règles d'évaluation de l'annexe, les services France Domaine ont procédé en 2018 et 2019 à une nouvelle évaluation du patrimoine immobilier des biens situés sur les départements de l'Isère et de la Drôme. Ces valeurs ont été intégrées dans le patrimoine de l'UGA en 2022, conduisant aussi à la sortie des anciennes valeurs, comprenant d'une part les travaux sur ces bâtiments mis à disposition et d'autre part les financements perçus pour la réalisation de ces travaux. Cependant à date, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier la justesse des valeurs retenues dans les comptes de l'Université pour les terrains non bâtis et leurs contreparties dans les capitaux propres.
- Comme indiqué dans la partie « Sorties d'inventaire » de la note 2.7) Méthodes et règles d'évaluation de l'annexe, un inventaire physique des biens mobiliers est en cours. La procédure de suivi des biens et le rapprochement avec les données inscrites en comptabilité

n'étant pas achevés, nous ne pouvons pas nous assurer de la réalité et de l'exhaustivité des matériels et mobiliers figurant à l'actif.

## Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

## Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la partie « Pérennisation de l>IDEX » de la note 2.4) Evènements significatifs de l'annexe des comptes consolidés qui expose le traitement comptable retenu pour les intérêts de l>IDEX post dévolution.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre les points décrits dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserves », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

A l'exception de l'incidence éventuelle des points décrits dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserves », nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les

comptes consolidés, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des données budgétaires.

## Responsabilités de l'ordonnateur et de l'agent comptable relatives aux comptes consolidés

Il appartient à l'agent comptable, en relation avec l'ordonnateur, d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, et à l'ordonnateur et l'agent comptable de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu que l'établissement cesse son activité.

Les comptes consolidés ont été conjointement arrêtés par l'ordonnateur et l'agent comptable.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, les commissaires aux comptes exercent leur jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ils identifient et évaluent les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissent et mettent en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour fonder leur opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant

d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ils prennent connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ils apprécient le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'ordonnateur et l'agent comptable, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ils apprécient le caractère approprié de l'application par l'agent comptable de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'ils concluent à l'existence d'une incertitude significative, ils attirent l'attention des lecteurs de leur rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, ils formulent une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ils apprécient la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évaluent si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, ils collectent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Ils sont responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

#### Les Commissaires aux comptes

Mazars  
Annecy, le

Deloitte & Associés  
Paris-La-Défense, le

 *Xavier Marmeys*

Xavier Marmeys  
Associé

 *EG*

Eric Godeau  
Associé



**UNIVERSITE GRENOBLE ALPES**

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**  
**AU 31 DECEMBRE 2023**

---



# Sommaire

<b>1. ETATS FINANCIERS.....</b>	<b>3</b>
1.1. Bilan consolidé.....	3
1.2. Compte de résultat consolidé .....	4
1.3. Tableau de flux de trésorerie consolidé (K€) .....	5
1.4. Tableau de variation des capitaux propres (K€) .....	6
<b>2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION.....</b>	<b>7</b>
2.1. Référentiel comptable.....	7
2.2. Modalités de présentation .....	7
2.3. Modalités de consolidation.....	7
2.3.1. Activités du groupe .....	8
2.3.2. Filiales .....	8
2.3.3. Liste des entités consolidées .....	8
2.3.4. Variation du périmètre de consolidation.....	9
2.3.5. Variation du pourcentage d'intérêt .....	9
2.4. Evénements significatifs.....	9
2.5. Evènements postérieurs à la clôture .....	10
2.6. Comparabilité des exercices.....	10
2.7. Méthodes et règles d'évaluation .....	11
<b>3. DETAIL DES COMPTES DU BILAN .....</b>	<b>17</b>
3.1. Ecart d'acquisition .....	17
3.2. Immobilisations incorporelles .....	18
3.3. Immobilisations corporelles.....	19
3.4. Immobilisations financières.....	20
3.5. Ventilation des créances par échéance .....	21
3.6. Titres non consolidés .....	22
3.7. Valeurs mobilières de placement .....	23
3.8. Provision pour risques et charges .....	23
3.9. Emprunts et dettes financières .....	24
3.10. Ventilation des dettes par échéance.....	25
3.11. Ventilation des dettes financières par type.....	25
3.12. Impôts différés .....	26
<b>4. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT .....</b>	<b>27</b>
4.1. Autres produits et charges d'exploitation .....	27
4.2. Achats consommés .....	27
4.3. Charges externes .....	28
4.4. Impôts et taxes (hors IS) .....	28
4.5. Charges de personnel .....	29
4.6. Dotations et reprises d'exploitation .....	29
4.7. Résultat financier .....	29
4.8. Impôts sur les bénéfices.....	30
4.9. Preuve d'impôt .....	30
<b>5. ENGAGEMENTS HORS BILAN.....</b>	<b>31</b>
5.1. Engagements reçus.....	31
5.2. Engagements donnés.....	31
<b>6. AUTRES INFORMATIONS ANNEXES .....</b>	<b>32</b>
6.1. Effectif moyen .....	32

# 1. ETATS FINANCIERS

## 1.1. Bilan consolidé

	Clôture			Ouverture
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
<b>Ecarts d'acquisition</b>				
Immobilisations incorporelles	6 216	-5 768	448	775
Immobilisations corporelles	907 696	-254 912	652 784	629 935
Immobilisations financières	1 294 037	-4 223	1 289 813	440 564
<b>Total Actif Immobilisé</b>	<b>2 207 949</b>	<b>-264 904</b>	<b>1 943 045</b>	<b>1 071 274</b>
<b>Stocks et en-cours</b>				
Avance et acomptes versés sur commandes	1 038		1 038	1 848
Clients et comptes rattachés	24 104	-1 003	23 100	22 330
Autres créances et comptes de régularisation	280 800		280 800	225 238
Valeurs mobilières de placement	3 551		3 551	3 051
Disponibilités	152 126		152 126	155 952
<b>Total Actif</b>	<b>2 669 568</b>	<b>-265 907</b>	<b>2 403 660</b>	<b>1 479 693</b>
<b>Financements et réserves</b>				
			Clôture	Clôture
Financements Etat rattachés ET non rattachés à des actifs			443 478	429 317
Financements autres que l'Etat non rattachés à des actifs			18 401	19 044
Financements autres que l'Etat rattachés à des actifs			68 184	64 335
Dotations, compléments de dotations, dons et legs				
Réserves consolidées			104 860	106 294
Ecarts de conversion				
Résultat consolidé			-2 935	-1 436
Subventions d'investissement				
<b>Total Capitaux Propres</b>			<b>631 988</b>	<b>617 555</b>
<b>Dettes</b>				
Intérêts hors groupe			1 053	1 137
Autres fonds propres				
Provisions			23 238	22 739
Emprunts et dettes financières			1 346 327	499 600
Avances et acomptes reçus			315 866	282 195
Fournisseurs et comptes rattachés			15 869	17 665
Dettes fiscales et sociales			12 902	12 520
Autres dettes et comptes de régularisation			56 416	26 281
<b>Total Passif</b>			<b>2 403 660</b>	<b>1 479 693</b>

## 1.2. Compte de résultat consolidé

	Clôture	Ouverture
Chiffre d'affaires	49 321	37 463
Autres produits d'exploitation	528 694	516 375
Achats consommés	-1 247	-1 176
Charges de personnel	-425 810	-405 367
Charges externes	-69 529	-63 338
Autres charges d'exploitation	-41 293	-18 690
Impôts et taxes	-6 427	-6 232
Dotations et reprises sur amort. & prov.	-30 840	-56 151
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2 870</b>	<b>2 884</b>
Charges et produits financiers	-5 722	-4 192
<b>Résultat courant des sociétés intégrées</b>	<b>-2 851</b>	<b>-1 308</b>
Impôt sur les bénéfices	-11	-3
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>	<b>-2 863</b>	<b>-1 311</b>
Quote-part de résultat des S.M.E.		
Dotations nettes amort. Écarts acq.		
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>-2 863</b>	<b>-1 311</b>
Intérêts minoritaires	-72	-125
<b>Résultat net (part du groupe)</b>	<b>-2 935</b>	<b>-1 436</b>

### 1.3. Tableau de flux de trésorerie consolidé (K€)

	Clôture	Ouverture
Résultat net total des sociétés consolidées	-2 863	-1 311
Elimination des amortissements et provisions	11 229	11 132
Elimination de la variation des impôts différés		
Elimination des plus ou moins values de cession	-43	22
Elimination de la quote-part de résultat des mises en équivalence		
Autres produits et charges sans incidence trésorerie		
<b>Total marge brute d'autofinancement</b>	<b>8 324</b>	<b>9 843</b>
Dividendes reçus des mises en équivalence		
Variation des stocks liée à l'activité		
Variation des créances clients liées à l'activité	-55 522	-32 945
Variation des dettes fournisseurs liées à l'activité	62 477	72 052
<b>Flux net généré par (affecté à) l'activité</b>	<b>15 278</b>	<b>48 950</b>
Acquisition d'immobilisations	-867 175	-12 758
Cession d'immobilisations	1 843	2 229
Incidence des variations de périmètre		
Variation nette des placements court terme		
<b>Flux net provenant des (affecté aux) investissements</b>	<b>-865 332</b>	<b>-10 529</b>
Augmentations (réductions) de capital		
Subventions d'investissements reçues		
Emissions d'emprunts	850 827	
Remboursements d'emprunts	-4 207	-4 241
Cession (acq.) nette actions propres		
Variation nette des concours bancaires		
<b>Flux net provenant du (affecté au) financement</b>	<b>846 620</b>	<b>-4 241</b>
Incidence variation taux de change et chgt principes comptables		
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>-3 434</b>	<b>34 180</b>
Trésorerie d'ouverture	159 003	124 823
Trésorerie de clôture	155 569	159 003

Le tableau des flux de trésorerie présente, pour l'exercice, les entrées et les sorties de disponibilités et de leurs équivalents, classées en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

Le Groupe définit la trésorerie disponible comme l'ensemble des postes financiers du bilan réalisable (ou payable), dans un délai inférieur à un an soit :

- les valeurs mobilières de placement et autres placements à court terme aisément convertibles en disponibilités,
- les disponibilités bancaires, minorées des valeurs remises à l'encaissement au 31 décembre 2023, mais non encore échues,
- les soldes bancaires créditeurs, ne faisant pas l'objet d'une confirmation à plus d'un an par un établissement financier, ainsi que les intérêts courus et non échus qui s'y rattachent.

La ligne « Incidence des variations de périmètre » correspond aux entrées ou sorties de périmètre, mais également aux variations de pourcentage de détention du groupe dans les filiales au cours de l'exercice. En cas d'acquisition, cette ligne comprend le coût d'acquisition des titres diminué de la trésorerie apportée. Les autres flux ne tiennent compte que des mouvements depuis la date d'acquisition de la entité.

Les flux monétaires intragroupes sont éliminés, de sorte que le tableau des flux de trésorerie ne fait apparaître que les encaissements ou des décaissements du groupe vis-à-vis de tiers.

## 1.4. Tableau de variation des capitaux propres (K€)

Capitaux propres (Groupes / Minoritaires) (K€)	Financements Etat rattachés ET non rattachés à des actifs	Financements autres que l'Etat non rattachés à des actifs	Financements autres que l'Etat rattachés à des actifs	Réserves Groupe	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres Groupes (K€)	Minoritaires (K€)
<b>Situation à la clôture 31/12/2021</b>	<b>389 101</b>	<b>16 635</b>	<b>75 457</b>	<b>109 533</b>	<b>13 244</b>	<b>603 970</b>	<b>1 012</b>
Correction d'erreur				- 16 482		- 16 482	
<b>Situation au 1/01/2022 après correction d'erreur et changement de méthodes</b>	<b>389 101</b>	<b>16 635</b>	<b>75 457</b>	<b>93 050</b>	<b>13 244</b>	<b>587 487</b>	<b>1 012</b>
Sorties de financements UGA	- 406		- 12 616			- 13 022	
Sorties de financements UGA - Evaluation France Domaine	- 119 376		- 15 371			- 134 748	
Affectation du résultat				13 244	- 13 244	-	
Résultat de la période					- 1 436	- 1 436	125
Financements reçus UGA	27 908	2 409	10 272			40 590	
Financements reçus UGA - Evaluation France Domaine	170 719		13 327			184 046	
Reprise des subventions d'investissements UGA	- 38 629		- 6 733			- 45 362	
<b>Situation à la clôture 31/12/2022</b>	<b>429 317</b>	<b>19 044</b>	<b>64 335</b>	<b>106 294</b>	<b>- 1 436</b>	<b>617 555</b>	<b>1 137</b>
Correction d'erreur				2		2	
<b>Situation au 1/01/2023 après correction d'erreur et changement de méthodes</b>	<b>429 317</b>	<b>19 044</b>	<b>64 335</b>	<b>106 296</b>	<b>- 1 436</b>	<b>617 557</b>	<b>1 137</b>
Sorties de financements UGA	- 216		- 194			- 409	
Affectation du résultat				- 1 436	1 436	-	
Résultat de la période					- 2 935	- 2 935	72
Financements reçus UGA	30 108	- 644	9 452			38 917	
Régularisation immobilisation ex UJF non rattachées à un financem	46					46	
Reprise des subventions d'investissements UGA	- 15 731		- 5 410			- 21 141	
Régularisation immobilisation ex UJF non rattachées à un financem	- 46					- 46	
Diminution de la réserve pour projet de l'entité (1)						-	- 156
<b>Situation à la clôture 31/12/2023</b>	<b>443 478</b>	<b>18 401</b>	<b>68 184</b>	<b>104 860</b>	<b>- 2 935</b>	<b>631 988</b>	<b>1 053</b>

## 2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION

### 2.1. Référentiel comptable

Les états financiers individuels des entités du groupe UNIVERSITE GRENOBLE ALPES sont établis selon les principes comptables en vigueur en France et conformément au Recueil des normes comptables des Etablissements Publics (RNCEP) pour les comptes individuels de l'UNIVERSITE GRENOBLE ALPES, Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPCSP).

Ils sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés, à savoir l'instruction codificatrice n°08-017-M9 du 3 avril 2008, à l'exception des deux dérogations suivantes à ce référentiel, en conservant les règles issues du RNCEP précité, qui permettent de donner une image homogène des comptes consolidés pour le lecteur des comptes annuels de l'UNIVERSITE GRENOBLE ALPES:

- Résultat exceptionnel : Plus aucune opération n'est comptabilisée en résultat exceptionnel. Une comptabilisation en produits et charges d'exploitation est réalisée selon la nature de la dépense ou de la recette.

- Corrections d'erreurs : Les corrections d'erreurs sont comptabilisées conformément à la Section 4 « Corrections d'erreurs » de la norme 14 du RNCEP précité, à savoir qu'une correction d'erreur d'un exercice antérieur ne doit pas impacter le résultat de l'exercice au cours duquel l'erreur a été découverte et doit être imputée en report à nouveau.

### 2.2. Modalités de présentation

Les montants présentés dans les comptes consolidés et annexes aux comptes consolidés sont, sauf mention contraire, exprimés en milliers d'euros et arrondis au millier le plus proche. Par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs par rapport au total reporté.

Par ailleurs, les ratios et écarts sont calculés à partir des montants sous-jacents et non à partir des montants arrondis.

### 2.3. Modalités de consolidation

L'intégration globale est pratiquée pour toutes les filiales dont le groupe détient directement et indirectement le contrôle exclusif.

Les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables retenus par le groupe.

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits "intérêts minoritaires" ;
- Éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des entités acquises à compter de leur date d'acquisition.

### 2.3.1. Activités du groupe

Les activités du groupe UNIVERSITE GRENOBLE ALPES sont les suivantes :

- Enseignement,
- Recherche fondamentale,
- Recherche appliquée,
- Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles,
- Mécénat,
- Analyses, essais et inspections techniques.

### 2.3.2. Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le groupe. Le contrôle existe lorsque le groupe détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci. Le contrôle est généralement présumé exister si le groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée.

#### ➤ Intégration globale

Les entités contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les états financiers des filiales significatives sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

#### ➤ Entité ad hoc

L'entité ad hoc se définit comme « une structure juridique distincte, créée spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires pour le compte d'une entreprise. L'entité ad hoc est structurée ou organisée de manière telle que son activité n'est en fait exercée que pour le compte de cette entreprise, par mise à disposition d'actifs ou fourniture de biens, de services ou de capitaux ».

Après identification des opérations intragroupes, l'ensemble des créances et dettes ainsi que des charges et des produits relatifs à ces opérations ont été éliminés des comptes consolidés.

La liste des entités appartenant au périmètre de consolidation est précisée dans la note ci-dessous.

### 2.3.3. Liste des entités consolidées

Entité	Numéro SIREN	Pourcentage N		Pourcentage N-1		Type de contrôle	Méthode de consolidation
		contrôle	intérêt	contrôle	intérêt		
UNIVERSITE GRENOBLE ALPES - ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL BP 53 - 38041 GRENOBLE CEDEX 9		Université consolidante					
FONDATION UNIVERSITE GRENOBLE ALPES 7, allée de le Palestine - 38610 GIERES	804 838 506	100,00%	0,00%	100,00%	0,00%	Contrôle exclusif	Intégration globale
FLORALIS - UGA FILIALE 621, avenue Centrale - 38400 SAINT-MARTIN-D'HERES	452 135 452	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	Contrôle exclusif	Intégration globale

La Fondation Université Grenoble Alpes a été incluse dans le périmètre de consolidation en tant qu'entité ad hoc pour les raisons suivantes :

- Les administrateurs sont majoritairement des représentants de l'UGA,
- La fondation UGA a comme objet social de promouvoir les activités de l'UGA,
- Enfin, conformément aux statuts, si la fondation est dissoute son patrimoine peut in fine être reversé à l'UGA.

### 2.3.4. Variation du périmètre de consolidation

Néant.

### 2.3.5. Variation du pourcentage d'intérêt

Le pourcentage d'intérêts correspond à la fraction du patrimoine détenue directement ou indirectement par l'université dans chaque entité du groupe.

Ce pourcentage d'intérêts permet de calculer la fraction représentative des intérêts du groupe dans les capitaux propres d'une entreprise consolidée.

Au cours de l'exercice, nous ne relevons aucune variation du pourcentage d'intérêt par rapport à l'ouverture.

## 2.4. Evénements significatifs

### ► Les tensions inflationnistes

A la suite des évolutions initiées en 2022, l'UGA a été soumise en 2023 à l'augmentation généralisée des fluides ainsi qu'à la hausse du point d'indice de 1,5% au 1er juillet. Ces évolutions n'ont pas été entièrement compensées par des abondements budgétaires, impliquant in fine des coûts supplémentaires pour l'établissement.

### ► Transfert de l'IAE et de Polytech à Grenoble INP

Un processus de transfert progressif est mis en œuvre à compter de septembre 2020 afin de transférer à l'INP (Institut National Polytechnique) de Grenoble deux composantes de l'UGA, à savoir l'IAE (Institut d'Administration des Entreprises) et l'école d'ingénieurs Polytech.

La démarche doit aboutir au contrôle de la totalité des activités d'enseignement et de recherche, des personnels, du patrimoine et des ressources financières par l'INP au cours de 2024.

Au 31 décembre 2023, deux conventions étaient établies pour arrêter les divers aspects financiers :

- Une convention de reversement, recensant les charges et produits enregistrés par chaque établissement et relevant de la comptabilité de l'autre établissement ;
- Une convention « empreinte » déterminant une compensation financière pour les charges assumées par l'INP à l'occasion du transfert, l'UGA continuant de percevoir l'intégralité de la dotation de l'Etat par le biais de la subvention pour charges de service public (SCSP).

### ► Pérennisation de l>IDEX

La pérennisation des IDEX et la mise à disposition des comptes de dépôt de fonds au Trésor retraçant la position de la dotation non consommable au cours de 2023 ont entraîné la comptabilisation de ces fonds pour un montant de 850 827 K€.

Les intérêts de la dotation non consommable permettant le financement des projets IDEX étaient traités, jusqu'en 2021, dans le cadre d'une comptabilisation à l'avancement. A ce titre, les dépenses annuellement engagées faisaient l'objet d'un produit à recevoir, garantissant ainsi la neutralisation des flux sur cette période. Cette méthode s'appuyait sur le caractère probatoire des financements obtenus, qui devaient bénéficier d'une justification in fine pour acquérir un statut définitif. Or, la pérennisation par l'ANR des IDEX pouvait impliquer l'acquisition immédiate des droits induits. Pour autant, il n'existe pas à ce jour de schémas de comptabilisation arrêtés par les services de l'Etat et la méthode à

l'avancement a donc été conservée en 2023. L'établissement se conformera en tout état de cause aux consignes de comptabilisation spécifiques qui pourraient être émises par les autorités de tutelle en 2024.

## 2.5. Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

## 2.6. Comparabilité des exercices

L'exercice clos le 31 décembre 2023 est d'une durée de 12 mois, comme pour le comparatif produit.

Entité	Exercice N		Exercice N-1	
	Date clôture	Durée exercice	Date clôture	Durée exercice
UNIVERSITE GRENOBLE ALPES - ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL	31-déc.	12	31-déc.	12
FONDATION UNIVERSITE GRENOBLE ALPES	31-déc.	12	31-déc.	12
FLORALIS - UGA FILIALE	31-déc.	12	31-déc.	12

## 2.7. Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants :

### ► Changements de méthodes comptables

Néant.

### ► Comparabilité des comptes

Le périmètre comptable de l'établissement n'a subi aucune évolution entre 2022 et 2023.

Les corrections d'erreur pour l'exercice 2023 sont non significatives puisque leur impact est de 2 K€ sur les fonds propres du Groupe.

### ► Ecart d'acquisition

Lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, les actifs et passifs identifiables sont inscrits au bilan consolidé à leur juste valeur déterminée en fonction de l'usage prévu par l'entreprise consolidante.

L'écart d'acquisition est la différence constatée lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, entre le coût d'acquisition de ses titres et la part de l'entreprise détentrice dans ses capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice acquis à cette date, après que les actifs et passifs identifiables aient été réestimés, que les reclassements et des retraitements aient été effectués (notamment pour que soient respectées les règles de présentation et d'évaluation utilisées pour l'ensemble consolidé).

Ainsi, lors d'une acquisition, tous les actifs incorporels identifiables, y compris ceux qui ne seraient pas inscrits dans les comptes sociaux des entités consolidées, font l'objet d'une évaluation.

Ces éléments ne sont susceptibles d'être inscrits séparément en bilan consolidé que si leur évaluation peut être faite selon des critères objectifs et pertinents essentiellement fondés :

- sur les avantages économiques futurs qu'ils permettront de dégager,
- sur leur valeur de marché s'il en existe une.

L'écart d'acquisition constaté à l'occasion d'une prise de participation, est affecté de la façon suivante aux différents postes du bilan consolidé :

- la part positive, non affectée, est inscrite au compte « écarts d'acquisition » à l'actif du bilan.
- la part négative est inscrite au compte « écarts d'acquisition négatifs » au passif du bilan.

Lorsque la valeur recouvrable de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur nette comptable, un amortissement exceptionnel est constaté.

### ► Ecart d'évaluation

Aucun écart d'évaluation n'a été identifié.

## ➤ Immobilisations incorporelles

Cette rubrique se compose :

- Des dépenses de développement de la filiale SAS UGA Filiale afférentes à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.

La durée d'amortissement est fonction de la nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets :

- Frais de développement : 3 à 5 ans
- Des brevets, licences et logiciels, inscrits en comptabilité à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition

Ils sont amortis linéairement de la façon suivante :

- Logiciel : 1 à 5 ans
- Site internet, interface de gestion : 2 à 3 ans
- Brevets et licences : 5 à 10 ans

## ➤ Immobilisations corporelles

### Biens acquis

Les immobilisations propriété de l'université sont évaluées à leur coût d'acquisition déterminé par l'addition des éléments suivants :

- Prix d'achat ;
- Frais accessoires : dépenses directement liées à l'acquisition et à la mise en état d'utilisation du bien, dans la mesure où elles peuvent être rattachées à cette acquisition.

### Revalorisation de l'actif de l'université

Dans le cadre de l'établissement de ses comptes individuels et consolidés, l'Université Grenoble Alpes (UGA) était exposée depuis plusieurs années à une problématique portant sur la correcte valorisation et comptabilisation de ses actifs immobiliers, faisant l'objet d'une réserve récurrente de la part des commissaires aux comptes de l'établissement. Pour disposer de valeurs actualisées, l'UGA a diligemment une intervention du service France Domaine et de nouvelles évaluations ont été réalisées au cours de l'exercice 2018. Elles ont été intégrées dans les comptes de l'UGA au titre de l'exercice 2022, toutefois, les valeurs intégrées ne documentent pas la valeur des terrains non bâtis. Dans les faits, les travaux ont consisté en la sortie de l'ensemble des actifs historiques de l'établissement, en contrepartie de l'intégration systématique des valeurs actualisées. En outre, des travaux d'ajustement des amortissements ainsi que des financements extérieurs de l'actif ont été menés, pour garantir le traitement exhaustif de la démarche.

### Décomposition du patrimoine immobilier

Le traitement comptable n'est pas homogène dès lors que les immeubles issus de l'ex Université Stendhal sont décomposés ce qui n'est pas le cas des constructions en provenance des deux autres ex universités. L'instruction DGFIP du 9 avril 2014 a rendu optionnel, l'application de la méthode des composants, toutefois la méthode retenue doit être appliquée à l'ensemble des biens de même nature. Depuis 2016, le traitement comptable retenu par l'UGA est le suivant :

- Les composants préexistants à la fusion continuent d'être gérés en tant qu'immobilisations amorties séparément,
- Les nouvelles constructions suivent la règle définie à l'UGA qui consiste à ne pas décomposer.

Les biens sont amortis selon les durées suivantes en mode linéaire :

- Aménagement et agencement de terrains : 15 à 35 ans
- Construction de bâtiment : 30 à 50 ans
- Installations générales, agencements, aménagements des constructions : 20 à 35 ans
- Aménagement de construction sur sol d'autrui : 20 à 35 ans
- Installations techniques complexes : 8 à 15 ans
- Matériels scientifiques : 3 à 15 ans
- Matériels industriels, outillages et autres agencements : 3 à 15 ans
- Matériels pédagogiques : 3 à 10 ans
- Autres immobilisations corporelles :
  - Agencements divers : 10 à 20 ans
  - Matériel de transport : 5 à 10 ans
  - Matériel de bureau : 3 à 7 ans
  - Matériel informatique : 3 à 5 ans
  - Mobilier : 5 à 10 ans
  - Matériels divers : 3 à 10 ans
- Serveurs informatiques : 3 à 10 ans

### **Sorties d'inventaire**

En ce qui concerne l'Université Grenoble Alpes, les principales sorties d'inventaire sont le don de 9 stations GNSS à un organisme Chilien validé par le CA du 17/10/2023 et des mises au rebut en masse :

- Don des 9 stations GNSS pour une VNC de 12 k€ ;
- Biens avec une VNC inférieure à 10 000.00 € pour un montant de 43 K€.

La procédure d'inventaire physique du patrimoine mobilier n'ayant pas abouti cette année, la corrélation entre les sorties physiques et comptable ne peut être garantie.

### **➤ Contrats de location-financement**

Les opérations réalisées au moyen d'un contrat de location-financement dont la valeur d'origine est jugée significative, sont retraitées selon des modalités identiques à une acquisition auprès d'un tiers pour leur valeur d'origine au contrat.

Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités.

Au cours de l'exercice 2022, l'UGA a contractualisé via des appels d'offre avec la société AGILENT TECHNOLOGIES France des contrats s'assimilant à des contrats de location financement. Ces contrats continuent d'avoir des effets en 2023.

L'impact de ces contrats est détaillé dans les tableaux de la partie 3. « DETAIL DES COMPTES DU BILAN ».

### **➤ Contrat de partenariat public privé**

Du fait de la création de l'EPE en 2020, les opérations de PPP (Partenariats Publics Privés) dans le cadre du Plan Campus et qui étaient jusqu'en 2019 suivies par la COMUE ont été intégrées dans les comptes de l'UGA.

Les 3 contrats PPP (GREENER, PILSI et SHS) ont permis de construire 8 bâtiments sachant que le bâtiment GREENER a été intégré à l'actif de Grenoble INP au 31 décembre 2019, les 7 autres ayant été affectés à l'UGA au fur et à mesure de leur mise en service entre 2016 et 2019.

Les contrats PPP prévoient le versement de loyers sur 25 ans aux « PPPistes », c'est-à-dire aux groupements constitués par les structures publiques et privées ayant financé la construction et devant assurer la maintenance technique des bâtiments pendant toute la durée des contrats (25 ans).

Pour verser ces loyers PPP, l'UGA reçoit de la part de l'Etat un financement résultant des intérêts générés par le placement financier d'une dotation non consommable (DNC) de 400 M€. Les intérêts de la DNC s'élèvent à environ 16 M€ annuellement.

S'agissant du PPP GREENER, une créance sur l'Etat est inscrite à l'actif à hauteur du montant du remboursement de l'emprunt restant dû.

### ➤ Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont principalement constituées de titres de participation de entités non consolidées. La valeur brute est constituée par le prix d'acquisition augmenté le cas échéant des frais complémentaires activables.

Une dépréciation est constituée, le cas échéant, pour amener leur valeur au plus bas du coût d'acquisition et de la valeur d'utilité appréciée sur la base du potentiel économique de la filiale appréciée en fonction de la quote-part d'actif net réévalué, de la rentabilité et de leur valeur économique.

Les autres immobilisations financières correspondent pour l'essentiel à des dépôts et cautionnements et des créances rattachées à des participations non consolidées.

### ➤ Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée en cas de risque probable de non recouvrement.

### ➤ Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour le prix d'acquisition ou leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

Au 31 décembre, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constatée pour la différence.

### ➤ Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque sont évaluées pour leur valeur nominale.

### ➤ Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges d'exploitation courantes, facturées au titre de l'exercice suivant.

### ➤ Financement de l'actif

En application de l'instruction comptable commune du 23 novembre 2018 « section gestion comptable publique n°18-0047 » (n° NOR : CPAE1834860) relative aux financements externes de l'actif, une distinction est effectuée entre les financements reçus de l'Etat et les financements reçus de tiers autres que l'Etat.

Pour chaque source de financement, les financements rattachables à un actif déterminé sont distingués de ceux non rattachables. Les financements rattachés à des actifs clairement identifiés évoluent symétriquement aux amortissements et dépréciations de l'actif financé.

Les financements associés à des immobilisations en cours sont comptabilisés au sein des financements non rattachés à des actifs.

### ► Provisions pour risques et charges

#### Les contrats de type « Contrats de gestion financière pour les laboratoires de l'UGA »

Les contrats de type « Contrats de gestion financière pour les laboratoires de l'UGA » effectués par UGA FILIALE sont facturés par étapes prévues contractuellement. UGA FILIALE dote une provision pour charges égale aux montants des prestations restant à fournir sur les contrats en cours ou terminés à la clôture de l'exercice, sur la base des données de la gestion analytique par contrat.

#### Fonds dédiés de la FONDATION UGA

Les fonds dédiés comptabilisés au sein de la FONDATION UGA sont présentés en provisions pour risques et charges dans les comptes consolidés, par analogie avec le traitement des dépenses à engager d'UGA FILIALE, et correspondent à la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

### ► Engagements de retraite et prestations assimilées

La méthode préférentielle concernant le provisionnement des indemnités de fin de carrière n'a pas été appliqué pour les raisons suivantes :

- Concernant l'UNIVERSITE GRENOBLE ALPES, les personnels travaillant pour l'université sont fonctionnaires ou ont des contrats de droit public. L'université n'a donc aucune obligation de versement d'une indemnité au moment du départ du personnel à la retraite.
- Concernant l'UGA FILIALE et la FONDATION UGA, les estimations effectuées ont démontré que ces montants étaient non significatifs.

### ► Subventions d'investissements

Les subventions d'investissement représentent l'ensemble des subventions accordées au groupe dans le cadre du développement de son activité.

### ► Impôts sur les bénéfices

Le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé,
- de crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque entité. Les décalages temporaires entre les résultats comptables et fiscaux ainsi que les retraitements résultant de l'élimination de l'incidence des législations fiscales ont donné lieu au calcul d'un impôt différé.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs,
- ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement.

### ► Produits constatés d'avance

Les prestations et études sont facturées aux clients suivant les phases d'avancement des travaux prévues contractuellement. Lorsque la facturation est en avance par rapport aux dépenses engagées, le groupe (principalement UGA FILIALE) comptabilise l'excédent de facturation en produits constatés d'avance.

➤ **Autres méthodes préférentielles non appliquées par le Groupe**

Le Groupe n'est pas concerné par les autres méthodes préférentielles non appliquées à la clôture de l'exercice.

### 3. DETAIL DES COMPTES DU BILAN

#### 3.1. Ecart d'acquisition

	Ouverture	Entrées de périmètre	Dotations de l'exercice	Clôture
Ecart d'acquisition				
Amt/dép. écarts d'acquisition				
<b>Total Valeur Nette</b>				

L'écart d'acquisition de 2€ correspondant à l'acquisition au cours des exercices antérieurs de l'UGA FILIALE est totalement amorti.

### 3.2. Immobilisations incorporelles

	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Reclassement	Clôture
Frais de recherche	814					814
Concessions, brevets & droits similaires	281	2			17	301
Logiciels	5 041	94	-38			5 097
Immobilisations incorporelles en cours	17				-17	
Autres immobilisations incorporelles	5					5
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>6 159</b>	<b>96</b>	<b>-38</b>			<b>6 216</b>
Amt/Dép. frais de rech.	-814					-814
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires	-259			-8		-266
Amt/Dép. logiciels	-4 308		38	-414		-4 684
Amt/Dép. autres immos incorp.	-3			-1		-4
<b>Amt/dép. immo. incorporelles</b>	<b>-5 384</b>		<b>38</b>	<b>-423</b>		<b>-5 768</b>
<b>Total Valeur Nette</b>	<b>775</b>	<b>96</b>		<b>-423</b>		<b>448</b>

### 3.3. Immobilisations corporelles

	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Reclassement	Clôture
Terrains	234 279	23			938	235 241
Constructions	402 959	2 220			38 076	443 255
Installations tech, matériel & outillage	91 427	5 206	-411		3 752	99 974
Installations tech, matériel & outillage - Location	977					977
Matériel de transport	1 750				-1 750	
Matériel informatique	42 244	48	-10		-42 124	158
Autres immobilisations corporelles	21 032	7 378	-2 107		43 956	70 259
Immobilisations corporelles en cours	62 423	38 390	-134		-42 847	57 832
Avances et acomptes s/immo. corp.						
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>857 090</b>	<b>53 267</b>	<b>-2 663</b>		<b>2</b>	<b>907 696</b>
Amt/Dép. constructions	-82 193			-14 678		-96 871
Amt/Dép. Matériel transport	-1 261				1 261	
Amt/Dép. Matériel informatique	-32 772		10	-19	32 679	-102
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	-68 912		411	-6 974		-75 475
Amt/Dép. install tech, matériel & outil. - Location	-96			-98		-193
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	-14 883		2 107	-6 422	-33 940	-53 138
Dépréciations des terrains	-27 038			-2 095		-29 133
<b>Amt/dép. immobilisations corporelles</b>	<b>-227 155</b>		<b>2 528</b>	<b>-30 286</b>		<b>-254 912</b>
<b>Total Valeur Nette</b>	<b>629 935</b>	<b>53 267</b>	<b>-134</b>	<b>-30 286</b>	<b>2</b>	<b>652 784</b>

### 3.4. Immobilisations financières

	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Reclassement	Clôture
Titres de participation						
Autres créances ratt à des participat. - non courant						
Titres immobilisés	42 441	1 768			-1 666	42 544
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	400 571	850 922	-1 666		1 666	1 251 493
<b>Immobilisations financières</b>	<b>443 012</b>	<b>852 690</b>	<b>-1 666</b>			<b>1 294 037</b>
Dépréciations des titres						
Dép. des titres immobilisés - non courant	-2 418			-1 775		-4 193
Dép. prêts, cautionnements et autres créances - non courant	-30					-30
<b>Dép. immobilisations financières</b>	<b>-2 448</b>			<b>-1 775</b>		<b>-4 223</b>
<b>Total Valeur Nette</b>	<b>440 564</b>	<b>852 690</b>	<b>-1 666</b>	<b>-1 775</b>		<b>1 289 813</b>

### 3.5. Ventilation des créances par échéance

	Clôture	Moins de 1 an	Plus de 1 an
Immobilisations financières	1 251 493		1 251 493
Avance et acomptes versés sur commandes	1 038	1 038	
Clients et comptes rattachés	24 104	24 104	
Autres créances et comptes de régularisation	279 732	279 732	
<b>Total Créances</b>	<b>1 556 367</b>	<b>304 874</b>	<b>1 251 493</b>

### 3.6. Titres non consolidés

Entité détentrice	Entité détenue	Pourcentage de détention	Valeur Brute	Provision	Net
FLORALIS	CABRILOG	< 20%	46	-46	
FLORALIS	MAIPLUG	< 20%	1	-1	
FLORALIS	BGENE	< 20%	10		10
FLORALIS	HEMOSQUID	< 20%	30	-30	
FLORALIS	INOVOTION	< 20%	4		4
FLORALIS	MICROLIGHT3	< 20%	6		6
FLORALIS	SENTINHEALTH	< 20%	15	-15	
FLORALIS	SLEEPINNOV	< 20%	50	-50	
FLORALIS	ALPAO	< 20%	13		13
FLORALIS	SYNTHELIS	< 20%	66	-66	
FLORALIS	SMARTOX	< 20%	10		10
FLORALIS	RHEONOVA	< 20%	10		10
FLORALIS	ANATOSCOPE	< 20%	4		4
FLORALIS	SKOPAI	< 20%	1	-1	
FLORALIS	ECRINS THE	< 20%	104	-104	
FLORALIS	SINNOVIAL	< 20%	1	-1	
FLORALIS	MEDIMPRINT	< 20%	6	-6	
FLORALIS	XPDEEP	< 20%	2		2
UGA	Créance s/l'état en relation avec PPP GreenER		38 287		38 287
UGA	SUPERGRID		1 066	-1 066	
UGA	PUG		2 809	-2 809	
UGA	SATT LINKSIUM	15,3%	5		5
<b>Total</b>			<b>42 544</b>	<b>-4 193</b>	<b>38 350</b>

### 3.7. Valeurs mobilières de placement

Entité détentrice	Valeur Brute	Provision	Net
FONDATION UGA	3 500		3 500
FLORALIS	51		51
<b>Total</b>	<b>3 551</b>		<b>3 551</b>

### 3.8. Provision pour risques et charges

	Ouverture	Dotations de l'exercice	Reprise (prov. utilisée)	Reclassement	Clôture
Provisions pour litiges - non courant	592	150	-160		582
<b>Provisions pour risques</b>	<b>592</b>	<b>150</b>	<b>-160</b>		<b>582</b>
Autres provisions pour charges - non courant	22 148	16 036	-15 684	156	22 655
<b>Provisions pour charges</b>	<b>22 148</b>	<b>16 036</b>	<b>-15 684</b>	<b>156</b>	<b>22 655</b>
<b>Total provisions</b>	<b>22 739</b>	<b>16 186</b>	<b>-15 844</b>	<b>156</b>	<b>23 238</b>

### 3.9. Emprunts et dettes financières

	Ouverture	Augmentation	Remboursement	Autres	Clôture
Ajustement IG bilan financier - non courant					
Autres emprunts et dettes assimilées - non courant	495 393	850 827		-4 336	1 341 883
Autres emprunts et dettes assimilées - courant	4 207		-4 207	4 336	4 336
<b>Dettes financières MLT</b>	<b>499 600</b>	<b>850 827</b>	<b>-4 207</b>		<b>1 346 219</b>
<b>Dont location-financement</b>					
Concours bancaires (trésorerie passive)		108			108
<b>Dettes financières CT</b>		<b>108</b>			<b>108</b>
<b>Total emprunts et dettes financières</b>	<b>499 600</b>	<b>850 935</b>	<b>-4 207</b>		<b>1 346 327</b>

### 3.10. Ventilation des dettes par échéance

	Clôture	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	5 ans et plus
Emprunts et dettes financières	1 346 327	4 336	18 413	1 323 579
Avances et acomptes reçus	315 866	8 644	307 222	
Fournisseurs et comptes rattachés	15 869	15 851	18	
Dettes fiscales et sociales	12 902	12 902		
Autres dettes et comptes de régularisation	56 416	56 226	190	
<b>Total dettes</b>	<b>1 747 381</b>	<b>97 959</b>	<b>325 843</b>	<b>1 323 579</b>

### 3.11. Ventilation des dettes financières par type

	Clôture	Euro
Autres emprunts et dettes assimilées - non courant	1 341 883	1 341 883
Autres emprunts et dettes assimilées - courant	4 336	4 336
Concours bancaires (trésorerie passive)	108	108
<b>Total dettes financières par devise et taux</b>	<b>1 346 327</b>	<b>1 346 327</b>

### 3.12. Impôts différés

Au sein du périmètre de consolidation, seule l'entité UGA FILIALE est soumise à l'impôt sur les sociétés.

Sur l'UGA FILIALE, compte tenu des importants déficits fiscaux non activés et des montants largement inférieurs des différences temporaires d'imposition par rapport à ces déficits, nous avons décidé de ne pas constater d'écriture d'impôt différé concernant les différences temporaires.

Pour information, le taux théorique retenu pour le calcul de l'impôt différé au 31 décembre 2023 est de 25 %.

Le montant total des décalages temporaires (hors déficit) se monte à environ 30 K€ de base d'IDA. Le déficit reportable non activé au 31/12/2023 est de 5 395 K€ et le bénéfice de l'année est de 109 K€. Ce bénéfice fiscal a été imputé en totalité sur les déficits antérieurs de 5 505 K€ à l'ouverture de l'exercice.

## 4. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

### 4.1. Autres produits et charges d'exploitation

	Clôture	Ouverture
Dotation annuelle du ministère	399 583	387 941
Autres financements publics	85 561	63 146
Collecte Taxe Apprentissage	274	387
Reprises des amortissements et transfert de charges	5	83
Reprises des financements externes de l'actif	21 596	45 269
Redevances de brevets	651	538
Prestations diverses	21 025	19 011
<b>Total Autres produits d'exploitation</b>	<b>528 694</b>	<b>516 375</b>
Autres charges	-41 293	-18 690
<b>Total Autres charges d'exploitation</b>	<b>-41 293</b>	<b>-18 690</b>

### 4.2. Achats consommés

	Clôture	Ouverture
Achat m.p., fournit. & aut. appro.	-1 084	-1 071
Achats de marchandises	-163	-105
<b>Total Achats consommés</b>	<b>-1 247</b>	<b>-1 176</b>

### 4.3. Charges externes

	Clôture	Ouverture
Achat d'études	-2 461	-1 667
Achats non stockés de matières et fournitures	-21 858	-19 266
Sous-traitance générale	-2 999	-2 670
Redevances de location-financement	10	-14
Locations et charges locatives	-1 862	-1 842
Entretiens et réparations	-6 194	-5 895
Primes d'assurance	-230	-224
Etudes et recherches	-1 574	-1 144
Divers	-3 230	-3 271
Personnel mis à disposition	-2 470	-2 176
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	-1 866	-1 875
Publicités	-1 748	-1 961
Transports	-602	-482
Déplacements, missions	-8 772	-8 058
Frais postaux	-620	-629
Services bancaires	-66	-57
Autres charges externes	-12 988	-12 109
<b>Total Charges externes</b>	<b>-69 529</b>	<b>-63 338</b>

### 4.4. Impôts et taxes (hors IS)

	Clôture	Ouverture
Impôts et taxes sur rémunérations	-5 740	-5 388
CVAE	-18	-43
Autres impôts et taxes	-669	-802
<b>Total Impôts et taxes</b>	<b>-6 427</b>	<b>-6 232</b>

#### 4.5. Charges de personnel

	Clôture	Ouverture
Rémunérations du personnel	-260 582	-245 265
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	-162 760	-157 775
Autres charges de personnel (dont intéressement)	-2 469	-2 327
<b>Total Charges de personnel</b>	<b>-425 810</b>	<b>-405 367</b>

#### 4.6. Dotations et reprises d'exploitation

	Clôture	Ouverture
Dot./Amt. & dép. immo. incorporelles	-8	-481
Dot./Amt. & dép. immo. corporelles	-30 701	-54 321
Dot. aux prov. d'exploitation	-16 186	-16 053
Dot./dép. des actifs circulants	-564	-197
Rep./provisions d'exploitation	15 844	14 472
Rep./dép. des créances (actif circulant)	775	428
<b>Total Dotations et reprises amort. &amp; prov. d'exploitation</b>	<b>-30 840</b>	<b>-56 151</b>

#### 4.7. Résultat financier

	Clôture	Ouverture
Charges d'intérêts sur emprunt	-4 095	-4 155
Pertes de change sur autres dettes et créances - réalisées	-6	-10
Dot./dép des actifs financiers	-1 775	-112
Dividendes	19	56
Revenus actifs financ. hors équiv. de trésorerie		
Revenus des équivalents de trésorerie	95	11
Gains de change sur autres dettes et créances - réalisés	10	9
Autres produits financiers	31	9
<b>Total Résultat financier</b>	<b>-5 722</b>	<b>-4 192</b>

#### 4.8. Impôts sur les bénéfices

	Clôture	Ouverture
Impôts différés		
Impôt exigible	-11	-3
Crédits d'impôt		
Produit ou ch. d'impôt lié à l'intégration fiscale		
<b>Total Impôts sur les bénéfices</b>	<b>-11</b>	<b>-3</b>

#### 4.9. Preuve d'impôt

Le calcul de l'impôt est réalisé individuellement au niveau de chaque entité consolidée soumise à l'IS.

Le rapprochement entre la charge d'impôt totale comptabilisée dans le résultat comptable consolidé et la charge d'impôt théorique s'établit ainsi :

	Clôture	Ouverture
<b>Résultat consolidé</b>	<b>-2 863</b>	<b>-1 311</b>
<b>Résultat net consolidé hors amortissement des écarts d'acquisition</b>	<b>-2 863</b>	<b>-1 311</b>
Impôts comptabilisés	-11	-3
<b>Résultat net consolidé avant IS</b>	<b>-2 851</b>	<b>-1 308</b>
Non constatation des écarts d'imposition liés aux différences temporaires	-1	-9
Déficits antérieurs non activés	-109	-95
Entités non soumises à l'impôt	2 962	1 412
<b>Résultat net consolidé avant IS</b>		
Is au taux normal (25%)		
Is au taux réduit		
Contribution exceptionnelle		
<b>Impôt théorique consolidé</b>		
Crédits impôts		
Impact de l'IS à 15 %		
Impact de l'IS à 28 %		
Impôt sur les produits financiers de la Fondation UGA au taux de 24 %	11	3
<b>Impôt consolidé total</b>	<b>11</b>	<b>3</b>

## 5. ENGAGEMENTS HORS BILAN

### 5.1. Engagements reçus

	Clôture	Ouverture
Effets escomptés non échus (reçus)		
Avals et cautions (reçus)		
Crédit bail mobilier (reçus)		
Crédit bail immobilier (reçus)		
Hypothèques et nantisements (reçus)		
Achats à terme de devises (reçus)		
Clause de retour à meilleure fortune (reçus)		
Autres engagements reçus	3 028	3 244
<b>Engagements reçus</b>	<b>3 028</b>	<b>3 244</b>

### 5.2. Engagements donnés

	Clôture	Ouverture
Effets escomptés non échus (donnés)		
Avals et cautions (donnés)		
Indemnités de départ en retraite - non courant		
Indemnités de départ en retraite - courant		
Crédit bail ou location financière mobilier (donnés)		
Crédit bail ou location financière immobilier (donnés)		
Hypothèques & nantisements (donnés)		
Achats à terme de devises (donnés)		
Clause de retour à meilleure fortune (donnés)		
Créances à l'exportation mobilisées		
Créances professionnelles cédées		
Autres engagements donnés	3 486	3 516
Indemnités de départ en retraite - courant		
<b>Engagements donnés</b>	<b>3 486</b>	<b>3 516</b>

## 6. AUTRES INFORMATIONS ANNEXES

### 6.1. Effectif moyen

	Clôture	Ouverture
UGA EPE	5 871	5 827
FLORALIS	76	85
FONDATION UGA	6	5
<b>Effectif</b>	<b>5 953</b>	<b>5 917</b>

# RAPPORT DE GESTION

Sur les Comptes consolidés - Exercice clos le 31/12/2023

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité du **Groupe Université Grenoble Alpes** durant l'exercice clos le 31 décembre 2023 et de soumettre à votre approbation les comptes consolidés dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance du rapport des Commissaires aux Comptes.

## 1. PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

### 1.1. Evénements significatifs

#### ▶ Les tensions inflationnistes

A la suite des évolutions initiées en 2022, l'UGA a été soumise en 2023 à l'augmentation généralisée des fluides ainsi qu'à la hausse du point d'indice de 1,5% au 1er juillet. Ces évolutions n'ont pas été entièrement compensées par des abondements budgétaires, impliquant in fine des coûts supplémentaires pour l'établissement.

#### ▶ Transfert de l'IAE et de Polytech à Grenoble INP

Un processus de transfert progressif est mis en œuvre à compter de septembre 2020 afin de transférer à l'INP (Institut National Polytechnique) de Grenoble deux composantes de l'UGA, à savoir l'IAE (Institut d'Administration des Entreprises) et l'école d'ingénieurs Polytech.

La démarche doit aboutir au contrôle de la totalité des activités d'enseignement et de recherche, des personnels, du patrimoine et des ressources financières par l'INP au cours de 2024.

Au 31 décembre 2023, deux conventions étaient établies pour arrêter les divers aspects financiers :

- Une convention de reversement, recensant les charges et produits enregistrés par chaque établissement et relevant de la comptabilité de l'autre établissement ;
- Une convention « empreinte » déterminant une compensation financière pour les charges assumée par l'INP à l'occasion du transfert, l'UGA continuant de percevoir l'intégralité de la dotation de l'Etat par le biais de la subvention pour charges de service public (SCSP).

#### ▶ Pérennisation de l>IDEX

La pérennisation des IDEX et la mise à disposition des comptes de dépôt de fonds au Trésor retraçant la position de la dotation non consommable au cours de 2023 ont entraîné la comptabilisation de ces fonds pour un montant de 850 827 K€.

Les intérêts de la dotation non consommable permettant le financement des projets IDEX étaient traités, jusqu'en 2021, dans le cadre d'une comptabilisation à l'avancement. A ce titre, les dépenses annuellement engagées faisaient l'objet d'un produit à recevoir, garantissant ainsi la neutralisation des flux sur cette période. Cette méthode s'appuyait sur le caractère probatoire des financements obtenus, qui devaient bénéficier d'une justification in fine pour acquérir un statut définitif. Or, la pérennisation par l'ANR des IDEX pouvait impliquer l'acquisition immédiate des droits induits. Pour autant, il n'existe pas à ce jour de schémas de comptabilisation arrêtés par les services de l'Etat et la méthode à l'avancement a donc été conservée en 2023. L'établissement se conformera en tout état de cause aux consignes de comptabilisation spécifiques qui pourraient être émises par les autorités de tutelle en 2024.

## 2. PRESENTATION DU GROUPE

Le périmètre de consolidation comprend les entités suivantes :

Entité	Numéro SIREN	Pourcentage N		Pourcentage N-1		Type de contrôle	Méthode de consolidation
		contrôle	intérêt	contrôle	intérêt		
UNIVERSITE GRENOBLE ALPES - ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL BP 53 - 38041 GRENOBLE CEDEX 9		Université consolidante					
FONDATION UNIVERSITE GRENOBLE ALPES 7, allée de la Palestine - 38610 GIERES	804 838 506	100,00%	0,00%	100,00%	0,00%	Contrôle exclusif	Intégration globale
FLORALIS - UGA FILIALE 621, avenue Centrale - 38400 SAINT-MARTIN-D'HERES	452 135 452	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	Contrôle exclusif	Intégration globale

### ➤ Entité consolidante :

L'Université Grenoble Alpes (UGA) est un Etablissement Public à caractère scientifique culturel et professionnel, qui réunit :

- ❖ Environ 57.000 étudiants dont 10 300 étudiants internationaux,
- ❖ 7.800 personnels (enseignants-chercheurs et personnels administratifs et techniques),
- ❖ 30 facultés, écoles ou instituts,
- ❖ 71 unités de recherche.

### ➤ Filiales intégrées :

L'Université Joseph Fourier (UJF) a créé la société UJF FILIALE S.A.S. (FLORALIS) le 11 février 2004 renommée UGA FILIALE S.A.S. (FLORALIS) depuis.

Le capital de la SAS UJF FILIALE est détenu depuis 2014 à 100 % par l'UGA suite au rachat de 20 % des titres pour 2 € à la CDC et à la Caisse d'Epargne des Alpes au cours du mois de janvier 2014. Ces titres ont été repris par l'UGA au moment de sa création au 1er janvier 2016. Au cours de l'exercice 2017, le capital de cette société a été augmenté puis a été diminué du montant des pertes antérieures.

La valorisation de la recherche constitue le cœur de métier de Floralis, qui s'articule autour de 3 phases :

- ❖ La phase préparatoire qui a pour objet de favoriser la recherche collaborative en nouant des partenariats avec des entreprises privées (propriété intellectuelle, contrats de recherche),
- ❖ La seconde phase qui concerne le pilotage du développement technique et marketing de l'innovation avant le transfert au monde industriel (preuve de concept, business unit, plates-formes technologiques),
- ❖ La troisième phase qui a pour objet le transfert de technologie (licensing, création de société, pépinière d'entreprises).

La Fondation Université Joseph Fourier a été créée en février 2014 à l'initiative de l'Université Joseph Fourier et de quatre autres fondateurs. Elle a été renommée en Fondation Université Grenoble Alpes depuis.

Au cours du mois de juin 2015, la Fondation Université Joseph Fourier a récupéré en tant que fondation « abritante » l'ensemble des activités de la Fondation Nanosciences aux limites de la nanoélectronique.

La Fondation Université Grenoble Alpes a pour objectif de promouvoir l'ensemble des activités de l'Université Grenoble Alpes en lien avec la recherche et la formation, notamment celles relatives à l'avancement de la recherche, à l'amélioration du soin et de la santé publique par la recherche et la formation, à l'innovation technologique et au développement de l'innovation pédagogique et scientifique en lien avec le monde économique.

Elle a notamment vocation à :

- ❖ Financer des projets de recherche à fort impact socio-économique ;
- ❖ Renforcer les relations avec l'entreprise et travailler en concertation avec le secteur économique et améliorer l'insertion professionnelle des étudiants ;
- ❖ Cofinancer des projets emblématiques en faveur de l'égalité des chances, de la parité et de l'égalité femme-homme, et de l'accès du plus grand nombre aux études supérieures ;

Compte tenu de la situation, la Fondation Université Grenoble a été incluse au sein du périmètre de consolidation en tant qu'entité ad hoc puisqu'elle en respectait les critères.

Enfin, les participations minoritaires (participations inférieures à 20 %) détenues dans d'autres structures par l'UGA et l'UGA Filiale ne font pas partie du périmètre de consolidation.

#### Date d'arrêté et durée d'exercice

Les entités du Groupe ont toutes arrêté leurs comptes sociaux en date du 31/12/2023.

La durée des exercices pour les trois entités du Groupe a été de 12 mois.

### **3. PRINCIPES DE CONSOLIDATION**

Les états financiers individuels des entités du groupe UNIVERSITE GRENOBLE ALPES sont établis selon les principes comptables en vigueur en France et conformément au Recueil des normes comptables des Etablissements Publics (RNCEP) pour les comptes individuels de l'UNIVERSITE GRENOBLE ALPES, Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPCSP).

Ils sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés, à savoir l'instruction codificatrice n°08-017-M9 du 3 avril 2008, à l'exception des deux dérogations suivantes à ce référentiel, en conservant les règles issues du RNCEP précité, qui permettent de donner une image homogène des comptes consolidés pour le lecteur des comptes annuels de l'UNIVERSITE GRENOBLE ALPES:

- Résultat exceptionnel : Plus aucune opération n'est comptabilisée en résultat exceptionnel. Une comptabilisation en produits et charges d'exploitation est réalisée selon la nature de la dépense ou de la recette.

- Corrections d'erreurs : Les corrections d'erreurs sont comptabilisées conformément à la Section 4 « Corrections d'erreurs » de la norme 14 du RNCEP précité, à savoir qu'une correction d'erreur d'un exercice antérieur ne doit pas impacter le résultat de l'exercice au cours duquel l'erreur a été découverte et doit être imputée en report à nouveau.

#### Changement de méthode

Néant.

#### Corrections d'erreurs

Les corrections d'erreur pour l'exercice 2023 ne concernent que l'UGAEPE pour 2 K€.

## 4. SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE

### 4.1. SITUATION FINANCIERE DU GROUPE :

#### Le compte de résultat consolidé :

La ventilation des recettes d'exploitation (chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation) du Groupe se présente comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Variation	Var. %
Dotation annuelle du Ministère	399 583	387 941	11 642	3%
Autres financements publics	85 561	63 146	22 415	35%
Collecte taxe d'apprentissage	274	387	-113	-29%
Droits universitaires	14 830	9 478	5 352	56%
Prestations de formation continue et VAE	16 211	11 565	4 646	40%
Prestations de recherche (hors intra groupe)	7 011	3 578	3 433	96%
Redevances de brevets	651	538	113	21%
Prestations diverses	32 294	31 853	441	1%
Quote-part de subv d'invest et neutralisation des amortissements	21 596	45 269	-23 673	-52%
Reprises des amortissements et transfert de charges	5	83	-78	-94%
<b>Total en K€</b>	<b>578 015</b>	<b>553 838</b>	<b>24 178</b>	<b>4%</b>

Le chiffre d'affaires du Groupe s'élève à 49,3 M€ et se répartit comme suit en contributif :

UGA	UGA FILIALE (FLORALIS)	FONDATION UGA
42,5	6,8	0,0

Il représente 8,5% du total des produits d'exploitation.

Les dépenses d'exploitation du Groupe s'élèvent à + 575 M€. Les dépenses de personnel (+ 425,8 M€) représentent 74% des dépenses d'exploitation du Groupe. Pour rappel, les dépenses de personnel s'élevaient à + 405,4 M€ (soit une hausse de + 20,4 M€ entre les deux exercices) et représentaient 73,6% des dépenses d'exploitation du Groupe en 2022.

Les produits d'exploitation du groupe augmentent moins vite que les dépenses et le résultat d'exploitation se détériore légèrement puisqu'il passe + 2,88 M€ en 2022 à + 2,87 M€ en 2023.

Le résultat financier contribue négativement à l'ensemble puisque qu'il se monte à - 5,7 M€ (contre - 4,2 M€ en 2022). Ce résultat s'explique principalement par les charges d'intérêts sur emprunt à hauteur de + 4,09 M€ (+ 4,15 M€ en 2022) ainsi que la dotation pour dépréciation des titres non consolidés de la SATT LINKSIUM pour 1,8 M€.

Les contributions des entités du Groupe au résultat net sont les suivantes:

	UGA	UGA FILIALE (FLORALIS)	FONDATION UGA
Résultats nets (en M€)	-3,0	0,1	0,0
Résultat net consolidé (en M€)	-2,9		

#### Le bilan consolidé :

Au 31 décembre 2023, le total du bilan consolidé du Groupe s'élève à + 2 403,6 M€, dont + 632 M€ de fonds propres part du Groupe et + 1,1 M€ part des minoritaires.

	UGA	UGA FILIALE (FLORALIS)	FONDATION UGA
Fonds propres - Part Groupe (M€)	635,9	-3,9	0,0
Fonds propres - Part Minoritaires (M€)	0,0	0,0	1,1
Total	633,0		

L'endettement de + 1 346 M€ qui se répartissent de la manière suivante : 400 M€ de DNC Opération campus et 850 M€ de dotation IDEX enregistrées au compte 1674 et 91 M€ concernant l'emprunt PPP restant à rembourser au 31.12.2023 aux 3 « PPPistes » dans le cadre des contrats PPP GREENER, PILISI et SHS au titre du R1-capital.

Le Groupe dispose d'une trésorerie nette de + 155,6 M€ contre + 159,0 M€ à l'ouverture. Cette baisse (- 3,4 M€) s'explique essentiellement par :

- ❖ La marge d'autofinancement de + 8,3 M€,
- ❖ Les investissements qui ont été financés sur fonds propres à hauteur de - 14,5 M€,
- ❖ Les remboursements d'emprunts : - 4,2 M€.

	UGA	UGA FILIALE (FLORALIS)	FONDATION UGA
Trésorerie (M€)	125,8	25,7	4,1
Trésorerie consolidée (M€)	155,6		

#### 4.2. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Le groupe porte différents projets structurants appuyés par différentes sources de financement. Il s'agit tout d'abord des laboratoires d'excellence (LABEX), qui permettent à des laboratoires ou à des groupements de laboratoires de porter des programmes particulièrement ambitieux, à visibilité internationale. 14 LABEX sont aujourd'hui actifs dans des domaines très variés et bénéficient de financements exceptionnels.

Ensuite, l'Idex Université Grenoble Alpes permet de soutenir des projets de recherche dans une logique de rapprochement d'échanges multidisciplinaires. Les projets couvrent 4 thématiques :

- ❖ Planète et société durables
- ❖ Santé, bien-être et technologie
- ❖ Le numérique au service des êtres humains et de la société
- ❖ Comprendre et soutenir l'innovation

#### 5. EVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Néant.

## 6. EVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Concernant les évolutions du périmètre du Groupe, le transfert de Grenoble IAE et de POLYTECH Grenoble de l'UGA à Grenoble-INP est désormais bien avancé. Certaines modifications induites sont toujours en cours, comme les modalités de perception des droits d'inscription. Par ailleurs, les modalités définitives de ce transfert doivent encore être définitivement arrêtées concernant les immobilisations (travaux en cours d'expertise).

Au titre des événements strictement comptables, la mise à jour du patrimoine immobilier de l'UGA a été achevée en 2022 pour l'ensemble des biens à l'exception des terrains non bâtis. Pour ce motif, la levée totale de la réserve portant sur les conditions de comptabilisation du patrimoine immobilier de l'établissement n'a pas été obtenue. Le travail attenant à ces régularisations est en cours.

## 7. PRESENTATION DETAILLEE DES COMPTES CONSOLIDES ET RESULTATS SOUMIS AU VOTE

Les comptes ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le **chiffre d'affaires** consolidé s'établit à + 49 321 K€ contre + 37 463 K€ en 2022, soit une hausse de 11 858 K€. Ce chiffre d'affaires est constitué principalement des ventes de prestations par l'UGA pour + 42 506 K€ (principalement recherche, redevances, formation et droits scolaires et universitaires) et par UGA-FILIALE (FLORALIS) pour + 6 806 K€ (activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses), après neutralisation des refacturations intragroupes.

Les **autres produits d'exploitation** pour + 528 694 K€ contre + 516 375 K€ en 2022, soit + 12 319 K€ sont principalement constitués de :

- ❖ La dotation de fonctionnement attribuée par le Ministère pour + 399 583 K€,
- ❖ La reprise annuelle de dotation initiale sur le patrimoine immobilier mis à la disposition de l'université (d'un montant équivalent aux amortissements de l'année) pour + 21 596 K€,
- ❖ Les financements publics accordés par les collectivités locales et des organismes de gestion de programmes de recherche s'élèvent à + 85 561 K€,
- ❖ Les autres produits recouvrent également le produit de collecte de la taxe d'apprentissage pour + 274 K€,
- ❖ Les redevances de brevets pour + 651 K€,
- ❖ Les prestations diverses pour + 21 025 K€.

Les **achats consommés**, soit - 1 247 K€, concernent principalement des frais accessoires d'achat.

Les principaux postes des **autres achats et charges externes** pour - 69 529 K€ (- 6,2 K€ par rapport à 2022), sont principalement constitués des postes de charges suivantes :

- ❖ Achats non stockés de matières et fournitures pour - 21 858 K€ contre - 19 266 K€ en 2022,
- ❖ Sous-traitance pour - 2 999 K€ contre - 2 670 K€ en 2022,
- ❖ Location et charges locatives pour - 1 862 K€ contre - 1 842 K€ en 2022,
- ❖ Maintenance et entretien immobilier pour - 6 194 K€ contre - 5 895 K€ en 2022,
- ❖ Frais de documentation majoritairement gérés par la bibliothèque universitaire pour - 3 230 K€ contre - 3 271 K€ en 2022,
- ❖ Personnel mis à disposition pour - 2 470 K€ contre - 2 176 K€ en 2022,
- ❖ Honoraires et rémunération d'intermédiaires pour - 1 866 K€ contre - 1 875 K€ en 2022,
- ❖ Frais de publicité pour - 1 748 K€ contre - 1 961 K€ en 2022,
- ❖ Frais de missions et colloques pour - 8 772 K€ contre - 8 058 K€ en 2022,
- ❖ Prestations diverses externes principalement les contrats de nettoyage et de gardiennage pour - 12 988 K€ contre - 12 109 K€ en 2022,
- ❖ Charges diverses, principalement composées des ouvrages et documentation pour - 3 230 K€ contre - 3 271 K€ en 2022.

**Les effectifs et charges de personnel :**

Les effectifs de l'UGA représentent 5 871 postes, ceux de UGA-FILIALE (FLORALIS) 76 postes, 6 postes pour la FONDATION UGA. Le total des effectifs au niveau du Groupe se monte donc à 5 953 postes.

Les charges de personnel sont les suivantes :

	31/12/2023	31/12/2022
Rémunérations du personnel	-260 582	-245 265
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	-162 760	-157 775
Autres charges de personnel (dont intéressement)	-2 469	-2 327
<b>Total Charges de personnel en K€</b>	<b>-425 810</b>	<b>-405 367</b>

Le montant des **impôts et taxes** s'élève à - 6 427 K€ (- 6 232 K€ en 2022) et concerne principalement des taxes se rapportant aux salaires.

Les dotations nettes d'exploitation s'élèvent à -30 840 K€ (contre -56 151 K€ en 2022) et concernent notamment :

- ❖ Les amortissements d'immobilisations pour - 30 709 K€,
- ❖ Les provisions (nettes des reprises) pour risques et charges pour - 342 K€,
- ❖ Les dépréciations (nettes des reprises) sur stocks et actifs circulants pour une reprise nette de + 211 K€.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à + 2 870 K€.

Le résultat financier s'élève à - 5 722 K€ lié pour l'essentiel aux charges d'intérêt sur emprunts pour -4 095 K€.

Quant au résultat courant avant impôts, après prise en compte du résultat financier, il s'établit à - 2 863 K€ contre -1 311 K€ en 2022.

Après prise en compte de l'impôt sur les bénéfices d'un montant de - 11 K€, le résultat net de l'ensemble consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se solde par une perte d'ensemble consolidé de - 2 863 K€.

-----

**Vous êtes invités, après la lecture du rapport présenté par vos Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions soumises à votre vote.**